



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

À tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de l'assemblée ordinaire qui se tiendra le **LUNDI 26 AVRIL**, à 19 h en téléconférence.

Cette séance du conseil se tiendra sans la présence du public conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020.

En temps normal, tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil. Cependant, en application des dispositions de l'arrêté ministériel, ce processus est remplacé par une procédure de consultation écrite de 15 jours.

En conséquence, tout intéressé est invité à transmettre ses questions ou commentaires concernant ladite dérogation mineure au plus tard à 16 h 30 le 23 avril 2021 à l'adresse suivante info@villescjc.com ou par téléphone au (418) 875-2758.

La demande de dérogation mineure est la suivante :

« Autoriser la construction d'un bâtiment industriel sur le lot projeté 6 431 692 à 0,70 mètre de la limite du terrain avoisinant, soit le lot 6 260 314 (site de pompage de la Ville) alors que l'article 6.1.1 du Règlement de zonage numéro 1259-2014 précise que pour la zone 36-I, la marge de recul avant à respecter pour cette zone est de 9 mètres. »

L'immeuble en cause est situé au 100, rue Clément-Paquet (Lot projeté 6 431 692) à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Fait et donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ce 8 avril 2021.

La greffière adjointe
et directrice des affaires juridiques,

Isabelle Bernier, OMA
Avocate